

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet)

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet), a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026.

Le règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 13 mars 2026.

Donné à Varennes, ce 17 mars 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,



Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 mars 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 17 mars 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,



Mylène Rioux, OMA